

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Bevi Power Plus

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Agent de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: BeviClean GmbH

Rue/B.P.: Carl-Benz-Straße 5

Place, Lieu: 56218 Mülheim-Kärlich

Allemagne

E-mail: info@beviclean.com

Téléphone: +49 (0) 2630 / 966 30-0

Télécopie: +49 (0) 2630 / 966 30-20

Service responsable de l'information:

Dirk Bersch, Téléphone: +49 (0) 2630 / 966 30-0, info@beviclean.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Dirk Bersch, Téléphone: +49 (0) 2630 / 966 30-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Met. Corr. 1; H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Acute Tox. 4; H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1A; H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Bevi Power Plus

Numéro de matière 88.304.100

Page: 2 de 12

Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
	P260	Ne pas respirer les poussières.
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium, Hydroxyde de sodium, phosphonate de sodium.

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:

- 30% et plus agents de blanchiment oxygénés.
- 15% ou plus, mais moins de 30% phosphates
- moins de 5% phosphonates

2.3 Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 274-778-7 CAS 70693-62-8	Bis(peroxymonosulfate)bis (sulfate) de pentapotassium	25 - 50 %	Acute Tox. 4; H302. Skin Corr. 1B; H314.
REACH 01-2119457892-27-xxxx N°CE 215-185-5 CAS 1310-73-2	Hydroxyde de sodium	25 - 50 %	Met. Corr. 1; H290. Skin Corr. 1A; H314.
REACH 01-2119489369-xxxx N°CE 230-785-7 CAS 7320-34-5	Pyrophosphate de tétrapotassium	10 - 25 %	Eye Irrit. 2; H319.
N°CE - CAS -	phosphonate de sodium	< 2,5 %	Met. Corr. 1; H290. Acute Tox. 4; H302.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Informations générales: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.
En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.
- En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. Appeler aussitôt un médecin.
- Après contact avec la peau: Laver aussitôt avec de l'eau, et si disponible, avec beaucoup de polyéthylène-glycole 400. Recouvrir les plaies d'un pansement stérile. Appeler aussitôt un médecin.
- Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite aussitôt un ophtalmologiste.
- Ingestion: Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, risque de perforation!
Appeler aussitôt un médecin. Ne pas essayer de neutraliser.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.
Ne pas utiliser l'hydrogénocarbonate de sodium (NaHCO₃) ou le carbonate de calcium (CaCO₃) pour la neutralisation, le dioxyde de carbone dégagé peut provoquer une perforation de l'estomac.. Faire boire lentement de l'oxyde de magnésium suspendu dans de l'eau.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

- Agents d'extinction appropriés:
Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement. Poudre d'extinction, dioxyde de carbone, jet d'eau en aspersion.
Lors d'incendies de grande ampleur: Jet d'eau en aspersion ou mousse.
- Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes de soufre, composés phosphoriques, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les poussières. Éviter la formation de poussière. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter le contact avec la substance. Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter la formation de poussière. Abattre la poussière avec un jet d'eau.

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les poussières. Éviter la formation de poussière.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Pour diluer le produit, commencer toujours par préparer l'eau puis incorporer le produit en remuant. Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion..

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Respecter les règles générales de prévention incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir au frais. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire. Protéger de l'humidité ambiante et de l'eau.

Conseils pour le stockage en commun:

Tenir à l'écart d'acides forts, de lessives, de sels de métaux lourds et de substances réductrices. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Indications diverses: Peut être corrosif pour les métaux. Risque de formation d'hydrogène en cas de contact avec des métaux légers (danger d'explosion!).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
	Bevi Power Plus	France: VME	10 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction inhalable)
		France: VME	5 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction respirable)
1310-73-2	Hydroxyde de sodium	France: VLE	2 mg/m ³

DNEL/DMEL:

Indication sur Hydroxyde de sodium:

DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, local: 1 mg/m³

DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, local: 1 mg/m³

Indication sur Pyrophosphate de tétrapotassium

DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 44,08 mg/m³

DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 10,87 mg/m³

PNEC:

Indication sur Pyrophosphate de tétrapotassium

PNEC eau (eau douce): 0,05 mg/L

PNEC eau (eau de mer): 0,005 mg/L

PNEC eau (libération périodique): 0,5 mg/L

PNEC station d'épuration: 50 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage. Ne pas respirer les poussières.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: En cas de dégagement de poussière: Masque antipoussière ou Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143.
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: caoutchouc nitrile ou caoutchouc butyle
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect: État physique à 20 °C et 101,3 kPa: solide
Forme: Poudre
Couleur: blanc
- Odeur: caractéristique
- Seuil olfactif: Aucune donnée disponible
- pH: Non applicable
- Point de fusion/point de congélation: Aucune donnée disponible
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune donnée disponible
- Point éclair/plage d'inflammabilité: Non applicable
- Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible
- Inflammabilité: Aucune donnée disponible
- Limites d'explosibilité: Aucune donnée disponible
- Tension de vapeur: Aucune donnée disponible
- Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible
- Densité: Aucune donnée disponible
- Solubilité dans l'eau: à 20 °C: soluble
- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammabilité: Ne s'enflamme pas spontanément
- Température de décomposition: Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique: Aucune donnée disponible
- Propriétés explosives: Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion..
- Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

- Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Hygroscopique.

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les métaux légers: Formation de hydrogène.

Réagit avec les eau avec dégagement de chaleur.

10.4 Conditions à éviter

Humidité. Ne pas surchauffer pour éviter la décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, bases, agent réducteur, sels de métaux lourds, Eau, métaux légers.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Acute Tox. 4; H302 = Nocif en cas d'ingestion.

ATEmix (calculé): 1000 mg/kg < ATE <= 2000 mg/kg

Indication sur Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:
DL50 Rat, par voie orale: 1000 - 2000 mg/kg.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indication sur Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:
DL50 Lapin, dermique: >2000 mg/kg.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indication sur Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:
DL50 Lapin, par inhalation: >5 mg/L/4h.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Corr. 1A; H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénéité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	Effet nocif sur les organismes aquatiques en raison de la modification du pH. Indication sur Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium Toxicité bactérienne: EC50 Pseudomonas putida: 179 mg/L/ 18 h. Toxicité pour la daphnia: daphnia magna (puce d'eau géante) (OECD 202): NOEC: 1,8 mg/L/ 24 h. CL50 5,3 mg/L/ 24 h. LC100: 10 mg/L/ 24 h. Toxicité pour le poisson: Danio rerio (OECD 203): NOEC: 32 mg/L/ 96 h. CL50:> 32 mg/L/ 96 h. LC100: 56 mg/L/ 96 h. Indication sur Hydroxyde de sodium: Toxicité pour la daphnia: EC50 daphnia magna (puce d'eau géante): 40,4 mg/L/24 h. Toxicité pour le poisson: CL50: 33 - 196 mg/L /96 h.
Indications diverses:	Indication sur phosphonate de sodium Biodégradabilité: ~ 50% (OECD 302 B)

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 20 01 29* = Détergents contenant des substances dangereuses
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 3262

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 3262, SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

(Hydroxyde de sodium et Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium)

IMDG, IATA-DGR: UN 3262, CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.

(Sodium hydroxide and Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 8, Code: C6

IMDG: Class 8, Subrisk -

IATA-DGR: Class 8



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 80, Numéro ONU UN 3262

Etiquette de danger: 8

Dispositions particulières: 274

Quantités limitées: 1 kg

EQ: E2

Conditionnement - Instructions: P002 IBC08

Conditionnement - Dispositions particulières: B4

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP10

Réservoirs mobiles - Instructions: T3

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:

TP33

Codification réservoirs: L4BN SGAN

Code de restriction en tunnel: E

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 8

Dispositions particulières: 274

Quantités limitées: 1 kg

EQ: E2

Équipement nécessaire: PP - EP

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-A, S-B
Dispositions particulières:	274
Quantités limitées:	1 kg
Excepted quantities:	E2
Conditionnement - Instructions:	P002
Conditionnement - Réglementations:	-
IBC - Instructions:	IBC08
IBC - Réglementations:	B4, B21
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T3
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP33
Arrimage et manutention:	Category B.
Séparation:	SG35
Propriétés et observations:	Reacts violently with acids. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.
Groupe de ségrégation:	18

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger:	Corrosive
Excepted Quantity Code:	E2
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y844 - Max. Net Qty/Pkg. 5 kg
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 859 - Max. Net Qty/Pkg. 15 kg
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 863 - Max. Net Qty/Pkg. 50 kg
Dispositions particulières:	A3 A803
Emergency Response Guide-Code (ERG):	8L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): 2X

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H290 = Peut être corrosif pour les métaux.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques

CFR: Code des règlements fédéraux

CLP: Classification, étiquetage et emballage

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet

EC50: Concentration efficace 50%

CE: Communauté européenne

EN: Norme européenne

UE: Union européenne

IATA: Association du transport aérien international

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

CL50: Concentration létale médiane

DL50: Dose létale 50%

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ONU: Organisation des Nations unies

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée:

28/1/2009

Service responsable de la fiche technique

Responsable:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Veillez récupérer les informations produit les plus actuelles ici:
<http://sumdat.net/uv3v65a3>

